



Danger amiante



dans les rames Z2 !
La direction ne peut pas nous assurer qu'il n'y a pas de danger pour les CHEMINOTS !

Certaines Z2 ont des plaques avec des fibres d'amiante dans la cabine de conduite au niveau du pupitre et dans l'armoire HT vers l'intercirculation. Lors des 2 CSSCT extra, la direction a été incapable de répondre à nos questions.



Comment se fait-il que nous le découvrons que lors du démantèlement de ce matériel ?

Pourquoi la base FIBRE n'était pas renseignée ?

À quoi sert la plaque en cabine de conduite et comment est-elle fixée ?

Y a-t-il d'autres plaques de ce type dans la cabine ou dans la rame ?

Est-on sûr qu'il n'y a pas d'émission de fibres d'amiante lors des opérations de maintenance ou lorsque la Z2 revient de l'exploitation commerciale ?

Est-ce que l'aérotherme situé à proximité de la (ou les) plaques contenant de l'amiante ne diffuse pas dans l'air des fibres d'amiante ?

Peut-on être sûr que dans l'armoire HT toutes les autres plaques ne sont pas avec fibres d'amiante ?

La Direction n'a aucune réponse sûre, mais des conjonctures, des « peut-être », des « nos experts ont déterminé d'après les documents que normalement il n'y aurait pas d'émission de fibres d'amiante, si la structure n'est pas dégradée... ».

Pour SUD-Rail, il n'y a pas de peut-être. La santé et la sécurité des travailleurs doit être totale. Nous avons demandé l'arrêt de ses rames en exploitation et en maintenance, jusqu'à ce que l'on ait la certitude qu'il n'y a pas d'émission de fibres d'amiante dans l'air. La direction, bien qu'elle ne puisse affirmer qu'il n'y a aucun danger, refuse notre demande.

La direction joue avec notre vie, ne nous laissons pas faire !

Nous invitons tous les agents du matériel amenés à intervenir dans les Z2, à refuser de réparer ce matériel lorsqu'une signalétique sur l'amiante est apposée en cabine et/ou lorsque c'est repris sur la fiche rose ou sur l'armoire HT. Les matériels Z9632, Z9502 et Z9514 ont eu un résultat positif à l'amiante. Pour les autres, le doute subsiste.

**Un droit d'alerte nous couvre,
l'inspection du travail est avisée,
SUD-Rail ne lâchera rien sur ce sujet.**

